

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 Jean-François Chabot
Poste n° 5 David Leblanc
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Discours du maire
- Avis public
- Service municipal
- Méli-mélo
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Budget 2015

Comme vous le savez tous, le mois de novembre est la période de préparation des budgets municipaux. En règle générale, au début du mois, nous connaissons presque tous les paramètres qui nous permettront de vous présenter un budget début décembre.

Cette année, c'est l'incertitude totale : aucune indication gouvernementale quant au transfert en matière de voirie locale. Cette aide, si petite soit-elle, représente cinq sous du cent dollars d'évaluation. Nous n'avons pas non plus d'indication au sujet de la compensation pour les efforts faits par la municipalité pour réduire l'enfouissement des déchets.

En juin, le gouvernement du Québec a mis en place le comité Robillard. Ce comité avait comme mandat la révision permanente des programmes gouvernementaux. Selon les informations que nous possédons aujourd'hui, le comité proposerait de couper 2 milliards dans les programmes pour atteindre le déficit zéro pour 2015-2016.

L'une des propositions du comité serait d'adopter le modèle ontarien où une partie des dépenses sociales sont assumées par les municipalités.

Plus ça change, plus c'est pareil. Le fédéral règle son déficit sur le dos des provinces, les provinces sur le dos des municipalités. Tout ça pour ne pas avoir l'odieux de taxer pour les décisions qu'ils ont prises. Et qui paye au bout du compte?

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées à la séance du 6 octobre 2014

Un avis de motion est donné afin d'adopter une modification au règlement de lotissement.

Les élus municipaux acceptent la soumission de Gaudreau Environnement inc. au montant de 364 676,71 \$ pour la collecte des matières résiduelles. (Rés. 2014-10-106)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Sani-Manic inc. au montant de 166 713,76 \$ pour la collecte et le traitement des boues de fosses septiques. (Rés. 2014-10-107)

Les élus municipaux autorisent la pose d'un arrêt obligatoire face au 24, rue Bérubé afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de cette rue. (Rés. 2014-10-108)

Les élus municipaux témoignent de leur ferme opposition à la fermeture du Conservatoire de Rimouski auprès des membres du Conseil d'administration du Réseau des conservatoires du Québec. (Rés. 2014-10-109)

Les élus municipaux mandatent l'entreprise Les Consultants Jean-Marc Paquet pour la disposition des boues des étangs aérés pour un montant de 7 300 \$. (Rés. 2014-10-110)

Les élus municipaux adoptent le règlement 430-2014 visant à modifier le règlement relatif à l'émission des permis et certificats. (Rés. 2014-10-111)

Les élus municipaux mandatent les Architectes Goulet et Lebel pour évaluer l'état de l'église et ce, pour un montant de 6 700 \$. (Rés. 2014-10-112)

Les élus municipaux autorisent le directeur général à payer la facture de Dura-Lignes au montant de 18 869,22 \$, taxes incluses. (Rés. 2014-10-113)

Les élus municipaux autorisent l'envoi de la demande d'aide financière pour le transport adapté au ministère des Transports du Québec pour l'année 2014. L'estimation des dépenses est de l'ordre de 5 000 \$.

Une motion de félicitations est donnée à la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet pour avoir remporté le prix du patrimoine Bas-Saint-Laurent.

Action Travail

Rimouski-Neigette

- ▶ Vous cherchez un emploi?
- ▶ Vous aimeriez retourner aux études ou changer de carrière?
- ▶ Vous ne connaissez pas les ressources pour vous aider dans vos démarches?

N'hésitez pas à me contacter!
Service gratuit et confidentiel!

Josyane Jean, coordonnatrice
Comité Phares La Mitis / Rimouski-Neigette
☎ 418-318-3200

Emploi Québec
Bas-Saint-Laurent

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanacllet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 3 novembre, 1^{er} décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : décembre 2014
Tombée des articles : 20 novembre 2014
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges  : recyclage  : compostage

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le **numéro de référence**, vous entrez le **numéro de matricule** qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir
Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

HORAIRE DES FÊTES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Veuillez prendre note que le ramassage du recyclage prévu le 25 décembre pour le secteur 1 est reporté au mercredi 24 décembre.

De plus, le ramassage des vidanges prévu pour le 1^{er} janvier pour le secteur 1 est reporté au mercredi 31 décembre.

Merci de votre collaboration.

HORAIRE DES COLLECTES

novembre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5 	6 	7 	8
9	10	11	12 	13 	14	15
16	17	18	19 	20 	21	22
23	24	25	26 	27 	28	29
30						

décembre 2014

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3 	4 	5	6
7	8	9	10 	11 	12	13
14	15	16	17 	18 	19	20
21	22	23	24 	25	26	27
28	29	30	31 			



**RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD**

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2013 ont été présentés en assemblée publique le 28 avril 2014.

Sommairement, on y constatait un surplus libre s'élevant à 287 588 \$, 9 859 \$ réservés aux fins de parc, 33 240 \$ au fonds de roulement, 38 311 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout et 82 286 \$ pour la voirie. Pour l'année financière 2013, nous enregistrons un surplus de 112 637 \$ représentant 3,54 % du budget. Ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent à la Municipalité d'être considérée à ce titre comme performante. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre de déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation.

Les actifs immobilisés atteignaient 9 347 275 \$ au 31 décembre 2013.

L'endettement à long terme de la municipalité s'élevait quant à lui à 3 110 900 \$; de ce montant, 1428 531 \$ est remboursable par l'ensemble des contribuables (moins 533 420 \$ qui s'autofinance par la vente des terrains des nouveaux développements et 254 606 \$ remboursés par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons faits), 1 861 900 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout (moins 673 369 \$ qui est remboursé par le gouvernement du Québec pour des travaux que nous avons faits).

Le service de la dette en 2013 représente 13,66 % du budget total. Les prévisions budgétaires pour l'année 2014 sont de 3 204 807 \$ et nous pouvons espérer un surplus d'environ 80 000 \$.

Au cours de l'année financière 2014, une partie du surplus a été utilisée : 25 000 \$ pour du pavage, 25 000 \$ pour du gravier dans les rangs, 13 000 \$ pour le terrain garderie, 5 900 \$ pour des radios mobiles, 2 800 \$ pour un épandeur à sel, 2 200 \$ pour une scie pour le service Incendie et 3 900 \$ pour des habits de combat pour le service Incendie.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 18 047 \$ pour le maire et de 6 016 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 134,88 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. J'ajouterai que c'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière en cette fin d'année 2014. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire

Le 3 novembre 2014



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2014 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2014-04 pour la propriété sise au 64, rue Bérubé.

Cette dérogation mineure consiste à rendre conforme l'empiètement de 1,71 mètre dans la marge arrière par l'agrandissement de la résidence alors que la réglementation municipale prévoit une marge arrière à respecter de 8 mètres prescrite à l'article 3.5 du règlement de zonage 428-2014.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de novembre 2014.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

Article 5

« a) est interdite et constitue une infraction, l'installation ou l'utilisation d'un système d'alarme muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, qui n'est pas muni d'un mécanisme neutralisant l'avertisseur au plus vingt (20) minutes après le déclenchement.

b) est interdite et constitue une infraction, l'installation ou l'utilisation de tout système d'alarme dont le déclenchement engendre un appel automatique sur une ligne de téléphone du Service de police ou du Service de la protection contre l'incendie. »

Article 9

« Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 16, tout déclenchement du système d'alarme qui survient pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement. »

Article 16

« Quiconque est l'utilisateur d'un système d'alarme et contrevient à l'article 9 du présent règlement commet une infraction et est passible:

SERVICE MUNICIPAL

UN P'TIT PEU D'URBANISME

La gestion de votre système d'alarme

Plusieurs propriétés résidentielles et commerciales de la municipalité sont équipées d'un système d'alarme ou sont en voie de le devenir. Ces systèmes qui permettent de maximiser la sécurité de nos propriétés sont réglementés au niveau de leurs utilisations et de leur fonctionnement par le règlement 303-2002.

Voici des articles de ce règlement qui permettront de vous orienter pour l'installation et l'utilisation d'un système d'alarme.

Article 3

« Tout utilisateur d'un système d'alarme doit, dans les soixante (60) jours suivant l'entrée en vigueur du présent règlement ou dans les trente (30) jours suivants le jour où il devient l'utilisateur d'un système d'alarme, compléter et transmettre au secrétaire-trésorier de la municipalité le formulaire joint au présent règlement»

a) pour une première infraction, d'un avis écrit remis sur-le-champ à l'utilisateur ou, s'il est absent, à une personne raisonnable résidant ou travaillant à l'endroit où a été commise l'infraction. Dans l'éventualité où il est impossible de remettre cet avis à une personne physique, il sera déposé dans la boîte aux lettres ou glissé sous l'huis de la porte.

b) pour une deuxième infraction dans l'année civile, d'une amende de cinquante dollars (50 \$).

c) pour toute infraction subséquente à la même disposition dans l'année civile, d'une amende de cent dollars (100 \$). »

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service d'inspection de la Municipalité au 418 723-2816.

Emmanuel Fournier, inspecteur en bâtiment et en environnement

MÉLI-MÉLO

CAISSE DESJARDINS



La Caisse Desjardins de la rivière Neigette fière partenaire de vos projets!

Le programme **Fonds d'aide au développement du milieu** de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette qui permet de soutenir financièrement les organismes à but non lucratif membres de la Caisse. Les organismes qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier pour concrétiser leur projet pour l'année 2015 doivent déposer leur demande d'aide financière au siège social de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, au maximum le vendredi 12 décembre 2014 16 h.

Les **règlements et le formulaire de demande d'aide financière** sont disponibles à votre Caisse ou sur le site internet de la Caisse www.desjardins.com/caisseriviereneigette.

Veuillez prendre note que cette nouvelle procédure ne modifie en rien celle des demandes de dons et commandites qui continueront à être reçues tout au long de l'année.

Informations: Catherine Lord, Agente aux communications
catherine.m.lord@desjardins.com
418-6798 poste 7322111



Coopérer pour créer l'avenir

ÉCONOLOGIS



ÉCONOLOGIS

**Préparez votre logis pour l'hiver!
L'Équipe d'Éconologis est de retour!!**

Avec l'hiver, jusqu'à 75% de la facture peut être consacrée au chauffage et à l'eau chaude. Pour les personnes à faible revenu, cela peut représenter des frais élevés.

Une solution? Éconologis est un programme en efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu, qu'ils soient locataires ou propriétaires. En vous inscrivant, deux conseillers se rendent à votre domicile. Ils vous donnent des conseils personnalisés et mettent en place des mesures pour réduire les pertes d'énergie (plastiques dans les fenêtres, installation de seuils de porte ou de coupe-froid, pomme de douche à débit réduit, etc.).

Inscrivez-vous rapidement pour vous assurer d'obtenir le service avant que l'hiver ne soit trop installé! Appelez dès maintenant! 418 523-5595 ou 1-866-266-0008.

Contact page 6

QUESTION DU MOIS

Question 9

Vrai ou faux?

Qui doit payer l'amende lorsqu'un passager de moins de 16 ans ne porte pas la ceinture de sécurité dans un véhicule?



Réponse :

Le conducteur a comme responsabilité de s'assurer que les passagers de moins de 14 ans bouclent leur ceinture. C'est lui qui devra payer l'amende et des points d'inaptitude seront ajoutés à son dossier de conduite s'il ne respecte pas cette loi.

À partir de 14 ans, le passager qui ne s'attache pas recevra l'amende et les points d'inaptitude.

Question 10

Avec l'âge, certains problèmes de santé peuvent apparaître. C'est pourquoi, six mois avant vos 75 ans et 80 ans, puis tous les 2 ans par la suite, la Société de l'assurance automobile du Québec vous demandera de faire remplir par un médecin le formulaire Rapport d'examen médical et rapport d'examen visuel. **Vrai ou faux?**

TRANSPORT COLLECTIF

**Transport collectif
par TAXIBUS**



Réservation obligatoire

418 724-0101

Les réservations doivent être faites avant 16 heures la veille du départ
(ou le vendredi pour le déplacement du lundi)

INFORMATIONS GÉNÉRALES: 418 724-5154

LE BÉNÉVOLAT C'EST LA GRATUITÉ DU CŒUR

Le 4 octobre dernier, les membres du Conseil municipal recevaient les bénévoles de notre milieu. Ce fut un privilège pour nous, et au nom de tous les anaclais et anaclaises, de dire merci à toutes ces personnes qui par leurs gestes participent à l'amélioration de la qualité de vie de notre communauté.

L'action des bénévoles est généreuse et noble. La plupart du temps, elle est également silencieuse, car les bénévoles sont très souvent des travailleurs dans l'ombre. Des gens de cœur !

Ce fut également l'occasion de souligner le travail d'un bénévole de longue date, monsieur Michel Gallant. C'est un homme impliqué avec de nombreux talents. Il occupe une place très importante dans plusieurs activités communautaires à St-Anaclet. Depuis le milieu des années 80, il a été présent au hockey, au Comité Loisir 12-17, au Carnaval, dans les Lions, à la Fête de la famille, etc... Comme marque d'appréciation et pour laisser une trace à cette belle soirée, une caricature lui a été offerte.



Merci à tous les bénévoles et bravo à Michel.

Roland Pelletier, conseiller municipal.

CHRONIQUES

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

En cette fin de saison de jardinage, nous avons à déplorer de nombreux vols de plantes dans les plates-bandes des terrains municipaux. Il y a sûrement des personnes qui ont vu ces vols et ce saccage dans les parterres. Il serait important que vous les dénonciez. N'oubliez pas, ce sont vos taxes que ces personnes volent sous votre nez.

L'an prochain, nous recevrons à nouveau la visite des classificateurs des Fleurons du Québec. Durant l'hiver, le comité se penchera sur le rapport de la dernière visite pour voir ce qu'il reste à faire pour maintenir nos 3 fleurons et peut-être obtenir un 4^e fleuron.

Un petit rappel, pour les gagnants du concours Maisons fleuries, rappez votre pancarte au bureau municipal. Merci.

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement

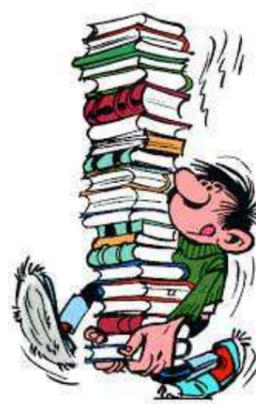
Contact page 7

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Bonjour chers lecteurs,

Ce mois-ci à la bibliothèque, on souligne l'événement le Salon du Livre de Rimouski.

Il vous reste un peu de temps pour participer au concours « **Un livre, une bibliothèque** ». En nous visitant et en lisant les deux BD de VoRo proposées par les membres du Salon du Livre,



vous pourriez gagner 200 \$! Venez nous visiter pour plus d'informations.

De plus, vous êtes cordialement invités à **une soirée** offerte par la Bibliothèque et le Pavillon L'Héritage. L'auteur Michel Noël un conteur, sera l'invité lors

de cette soirée qui aura lieu au Pavillon L'Héritage (10, rue du Collège, Saint-Anaclet), le 6 novembre prochain à 19 h. Un conte vous sera raconté et vous pourrez ensuite poser toutes vos questions à monsieur Noël.

Les nouveautés sont arrivées à la mi-octobre, venez vite les réserver !

Ma vie en partage, La mauvaise mère, Testament, Chik Lit, tomes 5 et 6

L'affaire Brien, Sans retour, Métis Beach

Clowns d'hôpitaux, c'est du sérieux, Théorème du Homard

BD Les Nombriels, Nos étoiles contraires, Ma sœur est une vampire

Noémie, tomes 10, 11, 12, 13, 15, 17, *La vie compliquée de Léa Oliver*, tomes 3, 4, 5, 6

Flocons d'amour, Vilaine, et bien d'autres ...

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



L'eutrophisation du lac à l'Anguille
en surveillance constante (1)

L'évaluation du vieillissement des lacs s'effectue en mesurant la teneur des matières nutritives dans le lac et les changements dans la qualité de l'eau et les communautés biologiques.

Paramètres les plus couramment utilisés

Les paramètres (descripteurs) les plus couramment utilisés sont le phosphore total, la chlorophylle *a*, la transparence de l'eau, la concentration d'oxygène dissous, l'abondance des plantes aquatiques et l'abondance du périphyton.

Paramètre transparence de l'eau

La transparence de l'eau est mesurée à l'aide d'un disque de **Secchi**. La transparence diminue avec l'augmentation de la quantité d'algues dans le lac. Il y a un lien entre la transparence de l'eau et le niveau trophique. Les lacs eutrophes sont caractérisés par une faible transparence de leur eau. Cette unité de mesure est utilisée en permanence depuis 2010 pour le lac à l'Anguille.

Transparence de l'eau en mètre (m) au lac à l'Anguille

2010:3,0m 2011:2,5m 2012:2,4m 2013:2,5m 2014:2,5m

Une bonne estimation de la transparence moyenne estivale de l'eau a été obtenue par 10 mesures de la profondeur du disque de Secchi effectuées de mai à octobre de chacune des années. Cette transparence moyenne de 2,5 m caractérise une eau trouble. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la zone de transition mésoeutrophe. À titre de comparaison, la transparence moyenne de l'eau d'un lac oligotrophe varie de 12 m à 5 m.

D'après les résultats obtenus, le lac à l'Anguille est à un stade intermédiaire avancé d'eutrophisation. Pour ralentir ce processus, le MDDELCC recommande depuis 2010 l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines dans le bassin versant du lac. Cela pourrait éviter une plus grande dégradation du lac et une perte supplémentaire d'usages.

(1) **Sources, références, en savoir plus** : Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC): cliquez [ICI](#) & [ICI](#) en consultant l'article sur le site St-Anaclet.qc.ca

André Lévesque, président ☎418 722-9637

Contact page 8

PATRIMOINE



Invitation
Assemblée générale
annuelle de la Corporation

Aux membres, partenaires, amis et sympathisants de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard,

Vous êtes invité à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la Corporation :

mercredi le 19 novembre 2014 à 20 h
à la salle Réal-Lamontagne

Ordre du jour

0. Ouverture de l'Assemblée
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (12 novembre 2013)
3. Rapport financier 2013-2014
4. Rapport d'activités 2013-2014
5. Ratification des décisions du CA de la Corporation en 2013-2014
6. Ouverture de la forge Saint-Laurent au public :
- bilan de l'année 2014, 1^{er} Prix du patrimoine Bas-Saint-Laurent,
- projet d'interprétation, inventaire des outils (demande Fonds Caisse Desjardins)
- orientations, décisions pour 2015 et années suivantes
7. Initiatives et projets de la Corporation :
lieu du patrimoine, prix de la Corporation du patrimoine de St-Anaclet,
accès à la chute Neigette, sauvegarde du pont couvert de Neigette, ...
8. Élection au Conseil d'administration (vice-présidence et trésorerie)
9. Divers
10. Levée de l'Assemblée.

Voilà une belle occasion pour établir des contacts et donner votre point de vue sur la protection et la mise en valeur de notre patrimoine. Pour de plus amples informations, communiquez avec Gaétane Lavoie au 723-4980 ou Lucien Roy au 722-7406 ou par courriel à patrimoine-anaclet@hotmail.com.

Nous vous attendons en grand nombre.

Une invitation du Conseil d'administration de la
Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous tous et toutes,

Un gros merci à tous les commanditaires de notre déjeuner du 19 octobre dernier soit : Le Resto ASL, Dave Foster de la compagnie Gadoua, Guy Bouillon et la Fraisière de Chez-Nous. Votre présence à ces activités de financement est toujours appréciée et elle nous aide à boucler nos finances, donc un gros merci à tous ceux et celles qui sont venus à ce déjeuner.

N'oubliez pas le récital le 15 novembre prochain. Nous comptons sur votre présence en grand nombre. Beaucoup de personnes ont investi plusieurs heures pour vous offrir ce récital et votre présence est la meilleure façon de les remercier.

Merci de soutenir votre Fabrique.

Salutations cordiales,

Maurice Lepage, Président

REVITALISATION DE LA PASTORALE

MARCHONS! AVANÇONS! RÉALISONS!

Ce message s'adresse à vous tous jeunes et moins jeunes qui désirent s'engager dans un projet pastoral afin de nous aider à revitaliser la vie chrétienne de notre paroisse, car la relève pour assurer les services pastoraux est une denrée assez rare dans notre monde actuel.

Nous vous invitons à un rendez-vous, le jeudi 6 novembre 2014, à la salle Réal-Lamontagne, derrière l'église à 19 heures.

Nous avons besoin de chacun de vous. Vous pourriez nous aider à trouver de nouvelles façons de vivre la vie chrétienne de baptisé qui sommeille en vous.

Merci de lire ce message et d'être là pour partager votre intérêt.

Comité organisateur provisoire de revitalisation de la pastorale.

CLUB DES 50 + ANS DE ST-ANACLET

Renouvellement des cartes pour les membres du club des 50 + ans.

Chers membres,

Il y aura deux soirées au cours desquelles vous pourrez vous présenter pour prendre vos nouvelles cartes. Ce sont les 18 et 25 novembre au local du club au Centre communautaire Régis-St-Laurent et ce, à compter de 19 heures. Les personnes qui désirent être membres pourront aussi se présenter.

Merci

ORGANISMES

COMITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ANACLET

Le comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet remercie tous les paroissiens et paroissiennes et les frères chevaliers qui se sont présentés avec les membres de leur famille ou des amis.

Un « merci » tout spécial à notre Grand Chevalier, le frère Adrian W. Proulx et son épouse Francine ainsi que plusieurs membres du comité exécutif qui sont venus déjeuner avec nous. Nous sommes très fiers de notre Conseil 2843 de Rimouski qui démontre un grand respect pour les activités en paroisse.

Lors de cette activité, 230 repas ont été servis avec beaucoup d'entrain, tous les gens étaient souriant et par surcroît il faisait un temps splendide dehors, d'où la bonne humeur des gens.

Mais pour la réussite d'une activité semblable, il nous faut une équipe formidable et je vous la présente, il s'agit des frères, Émilien Lebel, Gilles Ruest et son épouse Francine, leur petit-fils Alex, Charles-Eugène Lavoie, Michel Proulx et son épouse Rolande, Marc Gauthier et son épouse Anita, Réal St-Laurent et son épouse Clémence, Martin Lavoie, Jean-Claude Lévesque et son épouse Cécile, Denis Prévost et de Raymond Fournier et son épouse Pauline. Sans tout ce beau monde, le succès aurait été très difficile à atteindre.

Un gros MERCI à chacun de vous pour votre solidarité.

Fraternellement vôtre.

Raymond Fournier, secrétaire.

AFÉAS DE ST-ANACLET

La prochaine réunion de notre AFEAS locale aura lieu le jeudi 20 novembre à 19 heures au local habituel, soit la salle Réal-Lamontagne, et consistera en une formation concernant les médias sociaux, davantage axée sur la démystification des différents médias.

Nous nous préparons aussi en vue de l'opération Tendre la Main, qui se tiendra les 5 et 6 décembre.

Nous vous attendons en grand nombre.

Raymonde Vandal, prés

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Votre Club Lions fera la campagne de la canne de bonbon au cours du mois de décembre et vos dons iront directement au fonds des œuvres.

Le déjeuner du « Père Noël » aura lieu le dimanche 21 décembre à 8 heures au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet et tous les enfants recevront un cadeau des mains du Père Noël. Le coût pour le déjeuner est de 5 \$/adulte, 3 \$/enfant (6 à 12 ans), et gratuit pour les 5 ans et moins.

La distribution des paniers de Noël se fera le 20 décembre et vous pouvez adresser toute demande au Club Lions de St-Anaclet, 25-C, rue Principale Est, St-Anaclet, Québec, G0K 1H0 avant le 12 décembre.

Les produits Lions sont en vente auprès des membres du Club Lions : gâteaux aux fruits (16 \$), noix (12 \$) et truffes (10 \$).

Pour information, composez le 418 722-7685.



*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en novembre au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

6 novembre 11 h 30 : Dîner rencontre. Les abus chez les aînés en compagnie de madame **Chantal Joubert**, de la Sûreté du Québec

20 novembre 11 h 30 : Dîner rencontre. Place aux artistes : Le dessin au fusain

4 décembre 11 h 30 : Dîner rencontre. Récital des Fêtes de la Chorale Les Voix d'Or

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et de 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et elles sont gratuites. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

Bienvenue à tous!

CERCLE DE FERMÈRES

Les fermières de St-Anaclet vous invitent à leur réunion mensuelle qui aura lieu le mercredi 12 novembre à la salle Réal-Lamontagne à compter de 19 h 30. Nous aurons une invitée en la personne de Josyane Jean du comité Phares d'Action Travail. Une partie récréative qui permettra à chacune de s'amuser et d'échanger.

Bienvenue à vous et à vos amies.

Augustine Lavoie, responsable du comité communication.
418 723-1519

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, Ste-Blandine et St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389). La date limite d'inscription est le 12 décembre à 16 h 30.

RÉCITAL

La Fabrique vous présente le « Récital Feuilles d'automne » à l'Église de St-Anaclet le samedi 15 novembre 2014 à 19 h 30 en collaboration avec René-Jean Banville, responsable du programme et coordonnateur du récital.

Ce récital est composé de plus de 26 pièces de musique et de chants d'une grande diversité passant du classique, au religieux et au populaire.

Nos artistes :

Mathieu Banville, guitariste et lecteur, Rémi Martin, pianiste accompagnateur, Gilles Poirier baryton, Lucien Poirier ténor, René-Jean Banville ténor, Martin Lemarbre ténor, Fernand Bujold basse, Régis Lavoie ténor et chef de chœur La Chorale de St-Anaclet, Simon Deschênes, organisateur titulaire, accompagnateur

Le coût du billet est de 15 \$/adulte et de 7,50 \$/étudiant, enfant du primaire, gratuit si accompagné d'un parent.

Les billets sont en vente au presbytère de St-Anaclet, auprès des marguilliers chez Ginette Fleuriste, Coiffure Mado et à l'entrée le soir du récital. Pour information, composez le 418 722-4844 ou 418 723-9213.

ZUMBA

Zumba® hivernal à St-Anaclet

Du 20 janvier au 24 mars 2015, les mardis à 19 heures

à la salle du service de garde de l'école des Sources

10 semaines pour 80 \$

Inscription le mardi 13 janvier à 19 heures au Centre communautaire.

Marie-Andrée Guay, instructrice certifiée 418 318-5909



Marie Andrée Zumbab1/Zumbatoning

SENTIER NATIONAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St-Gabriel est officiellement fermé depuis le 31 octobre, et ce, pour la période hivernale.

Merci de votre collaboration.